

179

2

Meig

LES DERNIÈRES LECTURES

DES

PRISONNIERS DU TEMPLE

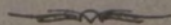
SOUVENIR DE L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE 1877

PAR

M. MAXIME DE LA ROCHETERIE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE SAINTE-CROIX

4023



ORLÉANS

IMPRIMERIE ERNEST COLAS

VIS-A-VIS DU MUSÉE

—

1878

LES DERNIÈRES LECTURES

DES

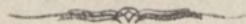
PRISONNIERS DU TEMPLE

EXTRAIT DU TOME III
DES LECTURES ET MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE DE SAINTE-CROIX.

LES DERNIÈRES LECTURES
DES
PRISONNIERS DU TEMPLE

SOUVENIR DE L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE 1877

PAR
M. MAXIME DE LA ROCHETERIE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE SAINTE-CROIX.



ORLÉANS
IMPRIMERIE ERNEST COLAS
VIS-A-VIS DU MUSÉE
—
1877

LES PREMIERS ÉCRITS

TRAVAUX DE TEMPLE

TRAVAUX DE TEMPLE



ORFÈVRE

TRAVAUX DE TEMPLE

TRAVAUX DE TEMPLE

1820

LES DERNIÈRES LECTURES

DES

PRISONNIERS DU TEMPLE

Souvenir de l'Exposition rétrospective de 1876.

Je n'oublierai jamais le tressaillement intime qui s'empara de moi, lorsque, il y a quelques années, compulsant aux Archives nationales les pièces du procès et de la dernière captivité de Marie-Antoinette, je tins un moment entre mes mains le petit morceau de papier jauni, sur lequel la Reine, avec une épingle — seul moyen de correspondance que lui eût laissé l'ingénieuse inquisition de ses geôliers — avait essayé de piquer sa réponse au chevalier de Rougeville, le 30 août 1793. C'est une émotion semblable, non moins vive et non moins profonde, qui saisissait les visiteurs de notre Exposition rétrospective de 1876, lorsqu'ils apercevaient, sous une vitrine, treize beaux volumes aux armes de France, surmontés de cette inscription : *Livres ayant appartenu à la Famille Royale au Temple*. C'étaient les *Œuvres de Thomas* en quatre volumes (1), les

(1) *Œuvres de M. Thomas*, de l'Académie française, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée. A Amsterdam, et se trouve à Paris, chez Moutard, libraire de M^{me} la Dauphine, rue du Hurepoix, à Saint-Ambroise, 1773; 4 vol. in-8°. — Exposition rétrospective d'Orléans, n° 1187.

Lettres et les Entretiens de Cicéron en cinq et deux volumes (1), *l'Analyse des traités des bienfaits et de la clémence* de Sénèque (2), et un tout petit et tout élégant recueil des *Fables de Phèdre* (3), sur lequel apparaissait une tache d'encre. Sur les plats des neuf premiers volumes était imprimé l'écusson accouplé de France et d'Autriche qui caractérisait la bibliothèque de Marie-Antoinette; les *Entretiens de Cicéron* et le *Sénèque* portaient l'écusson losangé de M^{me} Elisabeth; le *Phèdre*, sans écusson, avait le dos semé de fleurs de lys d'or.

Un amateur eut admiré ces belles reliures en maroquin rouge du Levant ou en veau plein, d'une conservation merveilleuse; le grand papier de Hollande et le frontispice gravé des *Œuvres de Thomas*; l'impression large et

(1) *Lettres de Cicéron*, qu'on nomme vulgairement familières, traduites en français sur les éditions de Grévius et de l'abbé d'Olivet, avec des notes continuelles par M l'abbé Prévost, aumônier de S. A. S. M^r le prince de Conty; Paris, chez Didot, libraire, quai des Augustins, à la Bible-d'Or. 1745; 5 vol. in-12. — Exp. rétrosp. n° 1188.

Entretiens de Cicéron sur la nature des dieux, traduits par M. l'abbé d'Olivet, de l'Académie française; Paris, chez la veuve Gandouin, quai des Augustins, à la Belle-Image, 1749, 2 vol. in-12. — Exp. rétrosp., n° 1199.

(2) *Analyse des traités des bienfaits et de la clémence*, de Sénèque, précédée d'une vie de ce philosophe, plus ample que toutes celles qui ont paru: Paris, Barbou, 1745, 1 vol. in-12. — Exp. rétrosp. n° 1189

(3) *Phædri fabula et Publii Syri sententiæ*; Parisiis; in typographiâ regiâ, 1779. 1 vol in-32. — Exp. rétrosp., n° 1191.

facile du Sénèque, émané de l'officine célèbre de Barbou, ou celle des *Lettres de Cicéron*, publiées en 1745 chez Didot, libraire, quai des Augustins, à la Bible d'or, l'un des ancêtres de cette dynastie séculaire d'éditeurs érudits et consciencieux, qui, aujourd'hui encore, enfantent tant de chefs-d'œuvres; le caractère microscopique, si net et si lisible pourtant, du *Phèdre*, sorti des presses de l'Imprimerie royale. Mais, quel que pût-être leur goût pour les éditions de luxe et les riches reliures, ce n'était pas là, il faut l'avouer, ce qui touchait le plus les visiteurs. Ils faisaient bon marché des vers de Phèdre, des sentences de Publius Syrus, de la prose de Cicéron et de Sénèque, et même de cette littérature emphatique et prétentieuse, qu'un critique de temps appelait si plaisamment du *gali-thomas*. Ce qu'on cherchait dans ces précieux volumes, c'était le souvenir de ceux qui en avaient été les derniers possesseurs, l'empreinte de leurs mains peut-être, l'écho de leur parole et de leur pensée, les traces de leurs pleurs. Si le poète a pu dire que les choses ont leurs larmes, *sunt lacrymæ rerum*, les livres — les livres comme ceux-là surtout — ont leurs larmes aussi.

Comment ces vénérables épaves d'un des plus tragiques naufrages, dont fasse mention l'histoire des rois et des peuples, étaient-elles venues échouer dans une vitrine de l'Exposition rétrospective d'Orléans? Le voici :

Après le 9 thermidor, les scellés furent mis chez Robespierre, et une commission composée de Guffroy, Lomont, Calès et Courtois, de l'Aube, rapporteur, fut chargée de les lever et de dresser l'inventaire des objets sai-

sis. De curieuses découvertes furent faites chez le dictateur déchu. Sans parler de sa volumineuse correspondance avec ses collègues ; avec les comités révolutionnaires et les sociétés de Jacobins de province ; avec des admirateurs fanatiques, comme ce « jeune homme de quatre vingt-sept ans » (*sic*), capitaine de vétérans dans la ville de l'Égalité, ci-devant Château-Thierry, qui saluait en lui « le Messie que l'Être éternel a promis pour réformer toutes choses (1) » ; ou avec de sanglants complices, qui célébraient « la brillante activité de Sainte-Guillotine (2) » — correspondance qui a été presque en entier publiée à la suite du rapport de Courtois — on trouva, dans de mystérieuses cachettes les objets les plus rares et les plus précieux. *L'Incorruptible* avait jugé convenable de s'approprier une partie des dépouilles de ses victimes et spécialement des victimes royales. Ce ne pouvait être pour lui un souvenir. Était-ce un remords ? Était-ce un calcul ? Était-ce simple curiosité ou vanité féroce ? Nous ne savons, mais quel que soit le motif, le fait existe. Rasoirs du roi, gants du dauphin, cheveux et lettres de la reine, tout était bon à ce sinistre collectionneur ; tout, jusqu'à une peinture de Mme Valayer-Coster, dont l'histoire mérite d'être rapportée ici.

Pendant le sac des Tuileries au 10 août, Vadier, l'un

(1) *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices*, par E. B. Courtois, député du département de l'Aube ; Paris, de l'imprimerie nationale des lois, Nivôse, An III^e de la République, p. 111

(2) *Ibid.*, p. 175.

des caractères les plus vils et l'une des figures les plus repoussantes de la Révolution (1), rôdant dans les appartements dévastés, aperçut une femme du service de la reine, qui cherchait, au milieu des cris et des menaces, à soustraire un tableau à des pillards avinés ; il sauva la femme et garda le tableau. C'était un bouquet de fleurs, que son auteur, M^{me} Valayer-Coster, avait offert en 1791 à Marie-Antoinette, à laquelle elle avait donné des leçons. Robespierre, qui aimait les arts et qui avait du goût pour les pastorales et la belle nature, vit le tableau, l'aima, le voulut et l'obtint. A cette époque, on ne résistait guère, pas même Vadier, aux désirs du tout-puissant dictateur, et c'est chez lui qu'après sa chute, l'œuvre de M^{me} Valayer fut retrouvée, enveloppée avec soin et cachée dans les matelas de son lit (2).

C'est chez lui aussi, dans une armoire secrète, habilement dissimulée par son hôte Duplay, que furent saisis les précieux volumes, dont nous avons donné la liste plus haut. Le rapporteur de la commission, Courtois, qui ne paraît pas avoir été, en matière de propriété, beaucoup plus scrupuleux que Robespierre, s'en empara, comme il s'empara également du tableau de M^{me} Valayer, de diverses lettres de la reine ou d'autres personnages, et d'un certain nombre d'objets. Cinquante ans plus tard, le fils de Courtois, fit, en reconnaissance d'un

(1) Voir sur Vadier les *Mémoires de Sénart* et un ouvrage récemment publié, *l'Histoire de la Révolution française dans le pays de Foix et dans l'Ariège*, par Paul de Casteras.

(2) Le tableau de M^{me} Valayer-Coster a figuré également à l'Exp. rétrosp., sous le n° 1295.

service signalé qui lui avait été rendu, hommage de ces livres à M. le comte de Seraincourt, et c'est M^{me} la comtesse de Seraincourt, aujourd'hui pieuse gardienne de ces reliques, qui, avec la plus gracieuse obligeance, les avait mises à la disposition des organisateurs de l'Exposition rétrospective.

S'il faut en croire un récit fait par Courtois fils, parlant sans doute d'après la tradition paternelle, ces volumes auraient été entre les mains de la famille royale au Temple. Louis XVI les y aurait lus, et le *Phèdre* lui aurait servi, dans sa captivité, à donner à son fils des leçons de latin ; de là la tache d'encre qui se remarque sur les plats. Après la mort du roi, ils auraient été confisqués par l'un des séides les plus dévoués de Robespierre, Payan, lequel, connaissant le goût de son patron pour les belles choses et les reliques royales, les lui aurait remis. Les quatre volumes de Thomas auraient seuls été laissés à Marie-Antoinette et n'auraient été portés au dictateur qu'après le transfert de la reine à la Conciergerie. (1) Courtois va même plus loin : il affirme que les

(1) Nous résumons ici le récit fait par Courtois fils dans une lettre adressée à M. le comte de Seraincourt, et dans plusieurs numéros du *Corsaire* de 1847. Nous lui en laissons la responsabilité. Nous devons ajouter que quelques points de ce récit ont été démentis par un examen plus approfondi. Ainsi Courtois prétend que son père a trouvé chez Robespierre la lettre de la reine à Madame Élisabeth. M. Campardon a démontré par la signature même des commissaires qui ont paraphé cette lettre, qu'elle a été saisie chez Fouquier-Tinville et non chez Robespierre. — *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par Em. Campardon, p. 128. Note. — Ce qui paraît

nombreux signets qui remplissent ces volumes, y ont été placés par la famille royale.

Ce qui est certain, c'est que ces divers ouvrages ont fait partie de la bibliothèque de Marie-Antoinette et de M^{me} Elisabeth ; ils en ont les caractères les plus authentiques et en portent les armes ; le *Phèdre* seul n'a point d'écusson et doit avoir une autre provenance. S'il fallait une preuve de plus, nous invoquerions le catalogue de la bibliothèque de M^{me} Elisabeth à Montreuil, où l'on trouve inscrits précisément les deux exemplaires à ses armes qui figurent dans la collection de M^{me} de Seraincourt.

Entretiens de Cicéron sur la nature des Dieux par l'abbé d'Olivet, 2 vol. in-12.

Œuvres de Sénèque (1).

Ce qui est certain encore, c'est que Louis XVI avait eu depuis sa jeunesse, mais surtout depuis son avènement au trône, la passion de la lecture. Il avait senti de bonne heure — c'est lui-même qui le racontait à Malesherbes — ce que son éducation avait eu d'incomplet et il s'était efforcé d'y suppléer. Il avait étudié avec le plus grand soin l'histoire, spécialement l'histoire de France, les vieilles coutumes et la législation du royaume, et il avait contracté l'habitude de lire tous les bons ouvrages qui paraissaient. Ceux qui traitaient des matières d'administration et de politique l'attachaient plus particulièrement ; il y faisait des observations, et l'on

vrai, c'est que Courtois avait fait main basse chez Fouquier comme chez Robespierre sur les papiers à sa convenance.

(1) *Histoire de Madame Elisabeth*, par M. de Beauchesne, t. II, p. 578, notes, documents et pièces justificatives.

a trouvé dans sa bibliothèque un grand nombre de livres avec des notes de sa main (1). Au Temple, il passait aussi une partie de ses journées à lire.

« Le roi se levait ordinairement à six heures du matin, rapporte Cléry ; il se rasait lui-même ; je le coiffais et l'habillais. Il passait aussitôt dans son cabinet de lecture. Sa Majesté priait à genoux pendant cinq ou six minutes et lisait ensuite jusqu'à neuf heures.....

« A dix heures, le roi descendait avec sa famille dans la chambre de la reine et y passait la journée. Il s'occupait de l'éducation de son fils, lui faisait réciter quelques passages de Corneille et de Racine, lui donnait des leçons de géographie et l'exerçait à lever des cartes.....

« A la fin du jour, la famille royale se plaçait autour d'une table; la Reine faisait à haute voix une lecture de livres d'histoire ou de quelques ouvrages bien choisis, propres à instruire et à amuser les enfants, mais dans lesquels des rapprochements imprévus avec sa situation se présentaient souvent et donnaient lieu à des idées bien douloureuses. M^{me} Elisabeth lisait à son tour et cette lecture durait jusqu'à huit heures....

« Après le souper, le roi remontait un instant dans la chambre de la reine, lui donnait la main en signe d'adieu, ainsi qu'à sa sœur et recevait les embrassements de ses enfants; il allait dans sa chambre, se retirait dans son cabinet et y lisait jusqu'à minuit (2). »

(1) Hùe : *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, p. 423.

(2) Cléry : *Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple, pendant la captivité de Louis XVI*, édition Barrière , p. 30-34.

En arrivant au Temple, Louis XVI avait exploré la bibliothèque du garde des archives de l'ordre de Malte, qui y était restée. Il allait chaque jour y choisir des livres après son diner (1). Mais bientôt ces livres ne lui suffirent pas. La bibliothèque du Temple n'était pas très-riche, et le roi, nous l'avons vu, était avide de lire. Il était souvent si pressé de reprendre le travail interrompu et il s'y absorbait tellement, que pour l'en distraire, la reine et M^{me} Elisabeth faisaient avec lui, après le repas, une partie de piquet ou de tric-trac, et, le soir, lisaient à haute voix quelque pièce de théâtre (2). A plusieurs reprises, Louis XVI, ayant épuisé les ressources littéraires de la prison, demanda d'autres livres dont il donna la liste. Nous possédons une de ces listes ; c'est celle que l'auguste captif adressa au conseil du Temple à la fin d'octobre et renouvela le 21 novembre 1792. Elle comprend trente-trois volumes presque tous classiques dont le roi déclare avoir besoin pour son usage et celui de son fils. Nous y voyons figurer un *Phèdre*. Mais ce n'est pas celui qui appartient à M^{me} la comtesse de Seraincourt. Le *Phèdre* réclamé par le prince, le 21 novembre, et qui vraisemblablement lui fut donné — car le conseil général de la Commune accorda la demande que le conseil du Temple avait hésité à ratifier (3) — était un in-12 de 1786. Celui qui a figuré à l'exposition rétrospective est un petit in-32 de 1779. Peut être faisait-il partie de la

(1) Hue : *Dernières années*, etc., p. 361.

(2) *Ibid.* 362.

(3) *Histoire de Louis XVII*, par M. de Beauchesne, t. I^{er}, p. 573 ; pièces justificatives.

bibliothèque du Temple, ce qui expliquerait les fleurs de lys dont il est semé ; à moins que les commissaires, ne trouvant pas l'édition indiquée dans la liste royale, n'aient envoyé celle-là à la place.

Les autres volumes qui nous occupent furent probablement apportés des Tuileries au Temple, lors d'une de ces demandes de livres, dont nous venons de parler. Étaient-ce ceux que le malheureux souverain réclamait le 30 septembre, lorsque , séparé brutalement de sa famille, il priait un municipal d'aller lui chercher quelques ouvrages qu'il avait laissés dans la chambre de la reine ; car, ajoutait-il, « je n'ai rien à lire (1). » Servirent-ils alors à distraire son esprit et à tromper sa douleur ? Nous ne pourrions le dire. Les lectures du roi n'ont point été enregistrées jour par jour ; nous en connaissons seulement quelques-unes. Hue raconte que « dans l'intention de recouvrer l'habitude de la langue latine et de « pouvoir, pendant sa captivité, en donner les premières « leçons à Monsieur le Dauphin, il traduisait des odes « d'Horace et quelquefois Cicéron. » Les *Entretiens* et les *Lettres de Cicéron* sont précisément au nombre des volumes de M^{me} la comtesse de Seraincourt. Quelques autres œuvres, qui ne font point partie de cette collection, furent néanmoins en la possession de l'infortuné monarque au Temple. Nous citerons notamment l'*Esprit des lois*, de Montesquieu, Buffon, le *Spectacle de la Nature*, de Pluche, l'*Imitation de Jésus-Christ*, en latin, l'*Histoire d'Angleterre*, de Hume, en anglais, le *Tasse*, en italien.

(1) Cléry, *Journal*, etc., p. 44.

Louis XVI, en effet, qui avait des connaissances très-étendues en histoire, en géographie, en littérature, n'en avait pas de moins grandes en fait de langues vivantes; et, dans sa jeunesse, il avait traduit divers ouvrages anglais. Par je ne sais quelle étrange coïncidence, sa première traduction avait été celle de l'*Histoire de Charles I^{er}*. S'en souvint-il, dans les derniers temps de son règne et au Temple, lorsqu'il relisait cette vie comme un présage et un enseignement?

Quoi qu'il en soit, dans sa prison comme sur le trône, la lecture n'était pas pour lui une distraction frivole et un futile passe-temps. C'était une occupation sérieuse, réfléchie, méditée. Poussa-t-il le soin jusqu'à marquer avec des signets les passages qui l'avaient plus particulièrement frappé? Courtois l'assure, et Hue constate que c'était chez lui une sorte d'habitude. Les signets d'ailleurs qui se voient dans plusieurs volumes, surtout dans les *Œuvres de Thomas*, paraissent être contemporains de cette triste époque. Ce sont de petits morceaux d'un papier vergé à gros grain, pareil à celui qui servait aux correspondances de la fin du XVIII^e siècle, et leur couleur uniforme, régulièrement jaunie par les années, le contraste net et tranché qui existe, sans dégradations successives, entre la teinte de la partie engagée dans le volume et celle de la partie qui le dépasse, semblent donner raison à l'opinion de Courtois. Cette opinion toutefois est-elle absolument incontestable? Les signets n'ont-ils jamais été déplacés? Ont-ils été tous posés par la famille royale? Nous n'oserions pas l'affirmer. En l'admettant même, nous serions au

moins sur un point en dissentiment avec le fils du Conventionnel. Courtois prétend que les signets des *Œuvres de Thomas* sont tous de la main de la reine. Nous croyons que la plupart sont plutôt de la main du roi et que quelques-uns seulement pourraient être attribués à sa femme. Si Louis XVI lisait beaucoup au Temple, s'il consacrait à l'étude environ cinq ou six heures par jour, au point de lire en cinq mois deux cent cinquante volumes (1), la reine lisait bien moins ; elle s'occupait habituellement d'ouvrages manuels, tapisserie, tricot, broderie, mais assez rarement de lectures. Son esprit, sans cesse agité, soulevé par de douloureuses pensées, sillonné par de lugubres éclairs, son cœur saignant de mille blessures, déchiré moins par ses propres souffrances que par celles de ses enfants, ne lui laissaient pas le calme nécessaire pour méditer sur les leçons de l'histoire ou les conditions du gouvernement. C'est à la Conciergerie, quand elle fut seule, loin de son fils, de sa fille, de sa belle-sœur, qu'elle se prit à lire pour tromper ses ennuis et endormir ses angoisses (2). Il n'en est pas moins singulièrement curieux, — acceptant pour sa plus grande part le système de Courtois, qui, indépendamment de ses affirmations, offre de sérieuses probabilités, — il n'en est pas moins singulièrement curieux

(1) Cléry, *Journal*, etc., p. 95.

(2) Montjoye : *Histoire de Marie-Antoinette*, édition de 1814, II, 250. — On trouve aussi dans le mémoire des dépenses de la veuve Capet à la Conciergerie l'indication suivante :

Pour loyer de livres : 16 livres. — Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 58.

et émuvant à la fois, de suivre, dans les dernières transformations de leur pensée, pendant cette douloureuse phase de leur vie, les augustes prisonniers du Temple, de recueillir en quelque sorte leurs plus secrets aveux, de mettre, si l'on peut parler ainsi, la main sur leur cœur pour en sentir les suprêmes battements.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'incroyable sérénité d'âme de Louis XVI. C'est toujours le même homme qui, le 20 juin, au milieu des vociférations, des menaces, des piques dirigées contre sa poitrine, prenait la main d'un garde national et l'appuyait sur son cœur, en lui disant : « Mon ami, vois s'il bat plus vite ; » qui, le 26 décembre, dans la voiture même qui le conduisait à la barre de la Convention, avant de le conduire à la guillotine, se mêlait à une conversation littéraire et dissertait tranquillement sur les mérites respectifs de Tacite et de Tite-Live (1).

N'était-ce pas pourtant déjà un amer contraste et un douloureux « rapprochement » que la vue même de ces livres, chez lesquels tout, la reliure, la date, — 1773, 1776, 1779, — le nom même du libraire, — Moutard, libraire de M^{me} la Dauphine, — ou de l'imprimerie — l'imprimerie royale — rappelait des temps plus heureux : ces temps où deux cent mille amoureux, suivant le mot du duc de Brissac (2), applaudissaient la Dauphine au balcon des Tuileries, où des acclamations universelles sa-

(1) Rapport fait à la Commune sur la seconde translation de Louis XVI à la Convention nationale. — *Procès des Bourbons*, I, 263, 264.

(2) *Mémoires de M^{me} Campan*, édition Barrière, 76.

luaient l'avènement de Louis le Désiré, où des étrangers, comme Walpole, déclaraient qu'on ne pouvait avoir d'yeux que pour la reine (1). Ah ! tout cela était bien changé ; mais dans une prison comme dans un palais, Louis XVI conservait cette inaltérable fermeté, qu'il puisait, — c'est un témoin non suspect, c'est le bourreau qui l'a dit, — « dans les principes de la religion, dont personne plus que lui ne paraissait pénétré et persuadé (2). » Au Temple, malgré des angoisses de chaque jour et des souffrances morales, sans cesse renaissantes, il lisait les *Essais sur les Éloges*, de Thomas, et, suivant une habitude ancienne chez lui, il notait les passages qui le frappaient : tantôt un parallèle entre Xénophon et Fénelon (3), où ce qui le touchait le plus sans doute, c'était l'éloge du duc de Bourgogne, cet élève de Fénelon, qui n'avait été montré qu'un instant à la France comme une fugitive espérance et dont il avait voulu renouveler les vertus et réaliser les projets ; tantôt une courte observation sur les persécutions religieuses du Bas-Empire, où les maîtres de Byzance, dignes précurseurs des auteurs de la Constitution civile du clergé « oubliaient l'empire pour usurper les droits des évêques » (4) ; tantôt une étude comparative sur les deux plus grands ministres des princes de sa race, Riche-

(1) Lettre d'Horace Walpole à la comtesse d'Ossory, 23 août 1775. — *Lettres d'Horace Walpole*, p. 281.

(2) Lettre de Samson au journal le *Thermomètre du jour*, jeudi 21 février 1793.

(3) *Œuvres de Thomas*, I, 102. 103.

(4) *Ibid.*, I, 302.

lieu et Mazarin (1). Il semble que ce dernier passage l'avait plus particulièrement attiré, car il est marqué d'un double signet.

Qui pourrait dire quelles amères pensées se pressaient dans son esprit, quand il s'arrêtait au portrait de Richelieu, de ce ministre à la fois « simple et puissant
« qui, malgré les ennemis et les rivaux, parvint aux
« premières places et s'y soutint, malgré les factieux;
« qui opposait sans cesse le génie à la haine et l'activité aux complots; qui, environné de ces ennemis
« qu'il fallait combattre, avait en même temps les yeux
« ouverts sur tout le peuple; qui saisissait d'un coup
« d'œil la marche des États, les intérêts des rois, les intérêts cachés des ministres, les jalousies sourdes; qui
« dirigeait tous les événements par les passions; qui par
« des voies différentes marchait toujours au même but,
« calmait la France et bouleversait l'Europe... de ce
« gouvernement intrépide qui, en révoltant tout, enchainait tout, qui, pour le bonheur éternel de la
« France, écrasa et fit disparaître ces forces subalternes qui choquent et arrêtent l'action de la force
« principale, d'autant plus terribles, qu'en combattant
« le prince, elles pèsent sur le peuple, qu'étant précaires, elles se hâtent d'abuser, que, nées hors des
« lois, elles n'ont point de limites qui les bornent (2). »

Ne se dit-il pas que pour triompher des difficultés effroyables qu'avait accumulées la coupable insouciance

(1) *Œuvres de Thomas*, II, 68-76.

(2) *Ibid.* II, 68, 69.

de son aïeul, ce n'eut point été trop du génie, à la fois « souple et puissant » d'un Richelieu, tandis qu'il n'avait eu qu'un Maurepas ? Et ne fit-il point un douloureux retour sur lui-même, lorsque quelques pages plus loin, il lut cette phrase : « On adore à proportion qu'on craint (1). » Lui, il n'avait aspiré qu'à être adoré ; jamais il n'avait voulu être craint ; il n'avait réussi qu'à n'être ni adoré ni craint. Il avait demandé l'amour, on lui avait répondu par les calomnies et par la haine. Il avait prodigué à ses sujets toutes ses pensées, tous ses actes, toutes ses affections ; ses sujets lui avaient donné en échange une prison, en attendant l'échafaud.

Mais était-ce le roi, était-ce la reine qui, à la page suivante, avait marqué ces lignes si désolantes et si vraies :

« Il est des hommes qui pardonnent encore plus le mal qu'on fait avec éclat que le bien qu'on fait avec faiblesse (2). »

N'est-ce pas là l'éternelle histoire des injustices populaires, dans tous les rangs et dans tous les temps, mais plus spécialement peut-être encore dans ce sombre drame de la Révolution : les violents préférés aux modérés, les déclamateurs aux sages, les scélérats audacieux aux honnêtes gens timides : Danton à Malouet, Pétion à Clermont-Tonnerre, Robespierre à Louis XVI ?

Était-ce le roi, était-ce la reine qui avait choisi ces deux passages, dont le rapport est évident avec l'éduca-

(1) *Œuvres de Thomas*, II, 74.

(2) *Ibid.*, II, 75.

tion du Dauphin, cette éducation qui avait été sur le trône le plus religieux de leurs soucis, avant de devenir au Temple leur plus douce, leur seule consolation.

« Flatter un jeune prince sur des qualités qu'il n'a point encore, c'est presque lui défendre de les acquiescer; c'est immoler à la vanité du moment les félicités d'un demi-siècle (1). »

« On le voit (Théodose) exerçant la main de ses fils, encore jeunes, à écrire les grâces qu'il accordait aux criminels; on le voit ouvrant les prisons et se plaignant au ciel de ce qu'il ne peut ouvrir les tombeaux (2). »

Était-ce le roi, lui qui, dans son sublime testament, traçait cette phrase :

« Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit avant tout au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toutes haines et tous ressentiments et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur du peuple qu'en régnant suivant les lois; » et qui, non content de cette recommandation suprême, le 20 janvier, dans cette dernière et poignante entrevue qu'il eut avec sa famille, prenait son fils sur ses genoux et lui faisait jurer solennellement de ne jamais venger sa mort? (3) »

Ou était-ce la reine, elle, qui le 24 juillet 1789, au début de la Révolution, écrivait à M^{me} de Tourzel, dans

(1) *Œuvres de Thomas*, II, 65.

(2) *Ibid.*, I, 310.

(3) *Récit des événements arrivés au Temple*, par M^{me} la duchesse d'Angoulême, édition Barrière, p. 141.

cette admirable lettre où elle se montre souveraine si sage et mère si perspicace :

« Mon fils n'a aucune idée de hauteur dans la tête ,
« et je désire fort que cela continue ; nos enfants ap-
« prennent toujours assez tôt ce qu'ils sont (1). »

Qui, ce même 20 janvier 1793, rentrant dans sa chambre , brisée de douleur , après l'émouvante entrevue dont nous venons de parler, disait au Dauphin :

« Mon fils, promettez-moi que vous ne songerez ja-
« mais à venger la mort de votre père (2); »

Et qui, le 16 octobre, renouvelait encore cet appel suprême à l'oubli et à la miséricorde dans sa dernière lettre à M^{me} Élisabeth ?

Quel que soit celui des deux qui ait marqué ces lignes, elles répondaient trop bien aux sentiments connus du ménage royal sur l'éducation des enfants de France pour ne pas supposer là une préférence commune. Il y a plus, ces pensées de pardon , ce souci de la vérité, cette horreur de la flatterie étaient si profondément gravés dans le cœur de Louis XVI et de Marie-Antoinette que nous serions tentés de voir , dans ces deux courtes phrases de Thomas , quelques-uns de ces modèles d'écriture que, sous les yeux du roi, Cléry donnait au Dauphin dans la Tour du Temple, et qui, raconte-t-il , étaient pris dans les auteurs les plus célèbres (3).

Était-ce encore le roi ou la reine qui, à la page 194

(1) Marie-Antoinette à la Marquise de Tourzel. 24 juillet 1789.

(2) Procès des Bourbons II, 153 (note).

(3) Cléry, *Journal*, etc., p. 33.

du tome second, avait noté les réflexions sur la grandeur et les fautes de Louis XIV, qui se terminent par ce bref aphorisme :

« On voit que le bien et le mal de ce règne célèbre tient à une seule idée, une idée de grandeur, tantôt exagérée, tantôt vraie (1). »

Peut-être étaient-ce tous les deux, car tous les deux avaient une vénération profonde pour le glorieux monarque que son siècle tout entier avait surnommé le Grand, et dont l'éclatant souvenir planait encore comme une mélancolique sauvegarde sur les splendeurs désertes de Versailles. « Sur quel peuple voudriez-vous régner ? » avait-on dit à Marie-Antoinette quand elle était enfant. — « Sur les Français, s'était-elle empressée de répondre, car c'est sur eux qu'ont régné Henri IV et Louis XIV, la bonté et la grandeur. » Louis XVI n'avait pas moins que sa femme un véritable culte pour son anguste trisaïeul, et Malesherbes rapporte que, plus d'une fois, dans les changements qui lui étaient proposés, le roi s'arrêtait, par respect pour les anciennes institutions sans doute, mais surtout pour la mémoire de Louis XIV (2).

Mais, dans ce lieu et à cette heure, cet hommage rendu à la majesté du grand roi, n'était-ce pas une sanglante ironie ? Louis XIV, le souverain devant qui tremblait l'Europe, dont un froncement de sourcil imposait silence au Parlement, dont un simple mot, prononcé avec

(1) *Œuvres de Thomas*, II, 194.

(2) Hue : *Derniers jours*, etc., p. 426.

froideur, bouleversait les courtisans et donnait la mort à Racine, tandis que son arrière-petit-fils, détrôné et captif, recevait en plein visage, à son passage au guichet du Temple, les insolences et les bouffées de tabac du sellier Rocher (1), que le maçon Merceraut et le galérien Truchon affectaient de le tutoyer et de l'appeler *Monsieur* (2), et que les municipaux de service s'asseyaient devant lui, le chapeau sur la tête (3) ! Quel contraste et quel retour de fortune !

Un jour, dans un de ses entretiens avec Cléry, le roi, jetant un regard sur le sombre avenir qui se préparait, disait à son fidèle serviteur : « Je vois le peuple livré, à l'anarchie, devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissensions déchirer la France (4)... » N'avait-il point un pressentiment analogue, lorsqu'il lisait la page suivante, qui semble comme la description anticipée du despotisme révolutionnaire :

« L'orateur (Pacatus) parle avec éloquence de tous les maux que nos ancêtres ont souffert, sous le tyran Maxime. Il peint les brigandages et les rapines ; les riches citoyens proscrits, leurs maisons pillées, leurs biens vendus ; l'or et les pierreries arrachés à leurs femmes ; les vieillards survivant à leur fortune, les enfants mis à l'enchère avec l'héritage de leurs pères ; le meurtre employé comme les formes de la justice

(1) Cléry, *Journal*, etc., p., 38.

(2) *Ibid.*, p. 78. — Hue, *Dernières années*, etc., 345.

(3) Cléry, *Journal*, etc., 36.

(4) *Ibid.*, 93.

« pour s'enrichir ; l'homme riche invoquant l'indigence
« pour échapper au bourreau ; la fuite, la désolation,
« les villes devenues désertes et les déserts peuplés...
« mille mains occupées jour et nuit à compter de l'ar-
« gent, à entasser des métaux, à mutiler des vases ;
« l'or, teint de sang, pesé dans les balances, sous les
« yeux du tyran... au milieu de tant de maux, l'affreuse
« nécessité de paraître encore se réjouir ; le délateur
« errant pour calomnier les regards et les visages ; le
« citoyen, qui de riche est devenu pauvre, n'osant pa-
« raître triste, parce que la vie lui restait encore, et
« le frère, dont on avait assassiné le frère, n'osant sor-
« tir en habit de deuil, parce qu'il avait un fils (1).

Changez les noms et les dates : mettez le XVIII^e siècle au lieu du IV^e ; substituez à l'usurpateur romain les proconsuls de la Convention, au nom de Maxime celui de Carrier, Saint-Just, Fouché, Tallien, Collot-d'Herbois, aux tables de proscriptions la loi des suspects, la conspiration des prisons, les rapports des observateurs de l'esprit public, la mort sans phrases, et dites si Pacatus n'a pas, quatorze cents ans à l'avance, fait le tableau le plus pathétique et le plus exact des crimes de la Terreur.

Est-ce donc encore le portrait de Domitien ou celui de Robespierre, que Pline a tracé quand il représente le tyran « enfermé dans son palais comme une bête féroce
« dans son antre ; tantôt s'y abreuvant, pour ainsi dire, du
« sang de ses proches ; tantôt méditant le meurtre des

(1) *Œuvres de Thomas*, I, 302, 303.

« plus illustres citoyens, et s'élançant au dehors pour
« le carnage. L'horreur et la menace gardaient les portes
« du palais et l'on tremblait également d'être admis ou
« d'être exclus. On n'osait approcher ; on n'osait même
« adresser la parole à un prince, toujours caché dans
« l'ombre et fuyant les regards, et qui ne sortait de sa
« profonde solitude que pour faire de Rome un désert.
« Cependant, dans ces murs mêmes et dans ces retraites
« profondes, auxquelles il avait confié sa sûreté, il en-
« ferma avec lui un dieu vengeur des crimes (1) »

A vrai dire, la peinture est si vivante et le tableau si ressemblant que nous hésiterions presque à croire que ce soit le roi qui l'ait noté. Nous serions tenté de penser que c'est plutôt un de ceux que le 9 thermidor a sauvés des ombrageuses rancunes du dictateur, peut-être Courtois lui-même. Mais nous n'avons plus ce même doute, quand nous arrivons au passage suivant :

« Après avoir soixante ans défendu les particuliers et
« l'État, il (Cicéron) périt. Un homme à qui il avait
« servi de protecteur et de père vendit son sang ; un
« homme, à qui il avait sauvé la vie, fut son assassin (2). »

Ah ! le roi dut trouver là un de ces rapprochements imprévus et douloureux avec sa situation dont parle Cléry.

Qui, plus que lui, avait été victime de l'ingratitude des hommes ? Qui avait voulu et fait plus de bien au peuple et en avait été abreuvé de plus d'outrages et

(1) *Œuvres de Thomas*, I, 173.

(2) *Ibid.*, I, 122.

d'amertumes ? Qui comptait plus d'obligés parmi ses persécuteurs ? Ce Santerre, qui avait mené contre la monarchie l'assaut des faubourgs parisiens, qui, maintenant se faisait le geolier de la famille royale et lui mesurait l'air et la lumière, n'avait il pas à plusieurs reprise, sollicité et obtenu des fonds sur la liste civile (1) ? Dorat-Cubières, ce misérable qui venait insulter le roi et les princesses au Temple, qui ordonnait d'acheter pour la reine un peigne de corne, parce que, disait-il, « le buis serait trop bon (2) », avait été pensionné par la cour pour de méchants vers. Gamain qui, le 20 novembre, allait lâchement livrer à la Convention les papiers les plus secrets du roi, en attendant qu'il calomniât sa mémoire par une monstrueuse accusation d'empoisonnement, Gamain avait été honoré de la confiance et comblé des bienfaits de Louis XVI, au point d'exciter la jalousie des familiers du Château (3). Et un jour d'épanchement, Chaumette avouait à Hue que, dans le service du malheureux monarque, il y avait eu bien des traîtres (4). Le roi savait tout cela; mais sa grande âme s'élevait au-dessus de ces infamies, et son cœur de chrétien les pardonnait. « Je sais, écrivait-il dans son testament, qu'il y a plusieurs personnes, de celles qui m'étaient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elle le devaient, et qui ont

(1) Déclaration de la reine à Hue : *Dernières années*, etc. p. 377.

(2) Fragments de Turgot.

(3) Voir sur ce sujet : *Louis XVI et le serrurier Gamain*, par A. le Roy, *Revue des questions historiques*, 1^{er} juillet 1867.

(4) Hue : *Dernières années*, etc., 393.

« montré de l'ingratitude ; mais je leur pardonne et je
« prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer
« qu'à leur malheur. »

Et cependant nul souverain peut-être n'avait plus mérité l'amour et la reconnaissance. Nul n'avait plus cherché à réaliser ce mot d'un panégyriste du Bas-Empire, Thémiste : « Si le prince veut un culte, au lieu de se
« faire consacrer une statue d'or ou de bronze sur un
« autel , qu'il fasse lui-même de son âme et le temple
« ple et l'autel, et le simulacre saint de la divinité.
« Nous l'adorerons alors (1). »

Le bonheur du peuple et son propre perfectionnement n'avait-ce pas été l'unique préoccupation de la vie de Louis XVI ? « J'ai besoin d'être entouré d'honnêtes gens qui aient le courage de m'avertir de mes devoirs, » avait-il dit au duc de Noailles, lors de son avènement (2). Et Malesherbes raconte que le soir du 17 janvier 1793, lorsqu'il vint au Temple, suivant sa promesse, pour annoncer au condamné le sinistre résultat de l'appel nominal, il l'aperçut, la tête dans ses mains, plongé dans ses réflexions, mais le cœur et le visage tranquilles. Ému et troublé, le fidèle serviteur ne put que tomber aux genoux de son maître, et balbutier en sanglotant la fatale nouvelle. Le roi le releva, le pressa sur sa poitrine et d'une voix triste mais ferme : « Mon ami, dit-il, depuis deux heures je suis occupé à rechercher si,

(1) *Œuvres de Thomas*, I, 284.

(2) Dépêche du comte de Creutz, ambassadeur de Suède, citée par M. Geffroy, dans son beau livre *Gustave III et la cour de France*, I, 299.

« dans le cours de mon règne, j'ai pu mériter de mes
« sujets le plus léger reproche. Eh bien ! je vous le
« jure, dans toute la vérité de mon cœur, comme un
« homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constam-
« ment voulu le bonheur de mon peuple et jamais je
« n'ai formé un vœu qui lui fût contraire (1). »

« Nous l'adorerons , » disait Thémiste à Valens. A Louis XVI ce n'était pas un autel qu'on dressait, c'était un échafaud.

Dans ce lugubre procès, qui allait se dénouer le 21 janvier par la main du bourreau, comment ne pas être frappé de la concordance des pensées qui devaient agiter l'infortuné monarque avec certains passages marqués dans les livres qui sont l'objet de cette étude ?

Lorsque, le 3 décembre, sur la proposition de Pé-
tion, et après une discussion qui n'avait été qu'un long
assaut de passions et de violences, la Convention eut dé-
cidé qu'elle jugerait Louis XVI, cette explosion de haine
fit éclater partout comme une explosion de fidélité. En
France, la persécution appelle le dévouement comme
l'aimant attire le fer. De toutes parts, de généreux
défenseurs se levèrent. Necker, Malouet, Mounier,
Cazote, Lally-Tolendal, d'autres moins illustres, tels
que l'ex-constituant Guillaume et un avocat de Troyes,
Sourdat, revendiquèrent l'honneur et le péril d'ac-
compagner à la barre de la Convention le petit-fils
de Louis XIV. « J'ai été appelé deux fois au conseil de
« celui qui fut mon maître, dans le temps que cette

(1) Hue : *Dernières années*, etc., 438.

« fonction était ambitionnée par tout le monde, écrivait
« Malesherbes, je lui dois le même service, lorsque
« c'est une fonction que bien des gens trouvent dange-
« reuse. » Le roi fut touché de toutes ces propositions;
mais devait-il les accepter? Il semble qu'il ait hésité
un instant; car voici la page que nous trouvons notée
dans les *Œuvres de Sénèque* :

« Je suppose un homme qui soit digne de m'obliger;
« mais le service qu'il veut me rendre peut lui être
« nuisible à lui-même. Par conséquent je ne le recevrai
« point. Il s'offre à me défendre, quand je suis accusé
« d'un crime capital; mais, en me servant d'avocat, il
« s'expose à perdre les bonnes grâces d'un prince ou
« d'un puissant patron. Ce serait me comporter en en-
« nemi à son égard, si, tandis qu'il veut s'exposer à
« un danger pour moi, je n'aimais mieux, ce qui est
« bien plus facile, le courir tout seul et sans lui (1). »

Que dire, quand ce n'était pas seulement la disgrâce
d'un puissant patron, mais la vengeance des sanglants
maîtres de la France qu'il s'agissait d'affronter? Toute-
fois l'hésitation ne fut pas longue. Il y a des dévoue-
ments qui s'imposent par leur sacrifice même; celui de
Malesherbes était du nombre. « J'accepte M. de Males-
« herbes comme mon conseil, » répondit Louis XVI aux
délégués de la Convention. — « Ah! c'est vous, mon
« ami, lui dit-il, quand il le vit pour la première fois;
« vous venez m'aider, vous ne craignez pas d'exposer

(1) *Analyse des traités des bienfaits et de la clémence*, de Sénèque, p. 224.

« votre vie pour sauver la mienne. » — « Non, Sire, répliqua Malesherbes, affectant une confiance qui était loin de son cœur, je n'expose pas ma vie, et « j'ose même croire que celle de Votre Majesté ne court « aucun danger. » — « Si, si, mon ami, reprit vivement le roi, ils me feront périr ; mais n'importe, ce « sera gagner ma cause que de laisser une mémoire « sans tache (1). »

S'il consentait à se défendre, il ne se faisait point d'illusion sur l'issue du débat. Il savait que l'arrêt était écrit à l'avance, et que c'était un arrêt de mort. Et, dans les longues heures de la captivité, rendues plus longues encore par la solitude, — le 11 décembre, il avait été violemment séparé de sa famille ; — il se mettait à relire l'*Histoire de Charles I^{er}* (2) ou à méditer sur les œuvres de Bossuet ; car, « qui mieux que lui a parlé de la vie, de « la mort, de l'éternité, du temps?... Bossuet s'arrête « tantôt sur ces idées, tantôt à travers une foule de sentiments qui l'entraînent, il ne fait que prononcer de « temps en temps ces mots, et ces mots, alors, font « frissonner comme les cris interrompus que le voyageur « entend quelquefois pendant la nuit, dans le silence « des forêts et qui l'avertissent d'un danger qu'il ne « connaissait pas (3). »

Mais ici le danger était connu ; il était patent ; il était palpable. Si l'on eût été tenté de l'oublier, les journaux

(1) Hue : *Dernières années*, etc., p. 428.

(2) Cléry : *Journal*, etc., p. 93.

(3) *Œuvres de Thomas*, II, 134.

et les pamphlets, dans leurs pages haineuses, les geôliers du Temple, dans leur grossier langage, se fussent chargés de le rappeler. « Si le bourreau ne guillotinaient pas cette s... famille, disait le municipal Turlot, je la guillotinerais moi-même. » Et chaque jour, on déposait sur la table du prisonnier des libelles infâmes, des caricatures odieuses qui représentaient la guillotine, avec des inscriptions comme celles-ci : « *La guillotine en permanence attend le tyran Louis XVI. — Nous saurons mettre le gros cochon au régime. — Louis prenant un bain d'air. — Louis crachant dans le sac (1).* » — « Lorsque vous assassiniez le peuple au 10 août, vous ne pleuriez point, » criait un jour à la reine le savetier Simon.

Voilà où l'on en était venu avec le système satanique d'insinuations et de calomnies habilement et persévéramment répandues dans le peuple depuis dix ans. Aussi avec quelles réflexions amères les augustes victimes de ces souterraines manœuvres ne durent-elles pas lire dans les *Entretiens de Cicéron* cette phrase dont il leur était si facile de saisir les transparentes allusions :

« Vous employez contre moi des bruits populaires, et moi je vous demande des raisons (2). »

Des raisons, les juges ne voulaient ni en donner, ni en entendre. N'y avait-il pas cependant moyen de les flétrir ? Ne pouvait-on pas compter sur quelque retour de

(1) Cléry : *Journal*, etc., 38, 39.

(2) *Entretiens de Cicéron*, II, 160.

l'opinion, sur quelque émotion d'un peuple naguère encore si dévoué à son roi ?

« Pour émouvoir le peuple, pour attendrir les juges, « à Rome, on avait recours à cette éloquence du spectacle, plus puissante que celles des paroles et qui, « s'emparant des sens, passionne l'âme et la trouble. « On présentait les accusés en deuil, les pères avancés « en âge, qui redemandaient leur fils, les femmes et les « enfants désolés. On exposait aux yeux des juges les cicatrices et les blessures des guerriers qui avaient combattu pour l'État. Souvent on invoquait les dieux, et « l'orateur, en regardant leurs statues ou leur temple, « les priait de sauver l'innocence et de descendre, par « l'inspiration, dans le cœur des juges pour les éclairer (1). »

Mais le roi repoussait ce pathétique théâtral. Inflexible sur sa dignité et sur son honneur, il ne voulait être fort que de sa conscience et de son droit. Au moment de paraître pour la seconde fois devant la Convention, « embarrassé, dit le procès-verbal, de la longueur de sa barbe (2), » il demanda à Cléry de lui procurer des ciseaux. — « Mais, objecta le fidèle serviteur, si vous paraissiez devant la Convention avec une barbe inculte, on verrait avec quelle barbarie Votre Majesté est traitée. » — « Non, répliqua-t-il avec vivacité, je ne dois pas chercher à les intéresser (3). »

(1) *Œuvres de Thomas*, II, 103.

(2) *Procès des Bourbons*, I, 193.

(3) Cléry, *Journal*, etc. 83.

Et lorsque de Sèze lui lut son admirable plaidoyer, si palpitant d'une émotion venue du cœur, le roi exigea la suppression d'une péroraison qui eut fait couler les larmes : « Retranchez votre péroraison, toute élo-
« quente qu'elle est, lui dit-il; il n'est pas de ma di-
« gnité d'apitoyer ainsi sur mon sort (1). »

Quelles étaient donc les pensées qui se pressaient dans son âme, lorsqu'il lisait ce long passage sur la mort d'Henri IV, où Thomas suppose un orateur prenant la parole aux funérailles du bon roi, devant son cadavre encore chaud, peignant en traits de feu les atrocités et les désastres de la guerre civile et conjurant les Français, au nom et par le sang du monarque assassiné, de renoncer à leurs tristes discordes et de s'unir tous dans l'amour et pour la grandeur de la patrie? « Quelle impression, ajoute l'auteur, quelle im-
« pression croit-on qu'un pareil discours aurait pu
« faire sur des milliers d'hommes assemblés, et dans
« un moment où le spectacle seul du corps de ce prince,
« sans être aidé de l'éloquence de l'orateur, suffisait
« pour émouvoir et attendrir? Peut-être l'effet de ce
« discours ne se serait-il pas borné à une émotion pas-
« sagère; peut-être, par la suite, aurait-il pu prévenir
« de nouvelles divisions et de nouveaux crimes (2). »

(1) Hue, *Dernières années*, etc., p. 407 (note).

(2) *Œuvres de Thomas*, II, 56-60. Nous tenons à redire ici que tous les passages que nous avons cités, soit de Thomas, soit de Cicéron, soit de Sénèque, étaient marqués avec les signets dont nous avons parlé dans les volumes exposés par M^{me} la C^{ss}e de Seraincourt.

Cette fiction du rhéteur, l'infortuné souverain crut-il qu'elle pouvait devenir une réalité? Se souvint-il, à sa dernière heure, de ce passage qui avait frappé son attention, et, se disant qu'après tout, du poignard de Ravillac au couperet de Samson, il n'y avait que la différence du mode d'assassinat, espéra-t-il que la vue de son sang allait réaliser ce miracle d'apaisement et de retour, dont Thomas avait rêvé l'accomplissement en face du cadavre d'Henri VI? Était-ce un appel suprême à la concorde et au patriotisme, en même temps qu'un généreux et solennel pardon, qu'il se proposait d'adresser à la France entière, du sommet de cet échafaud qui était pour lui le trône du martyr? S'avancant jusqu'au bord de la plate-forme, d'un geste souverain il imposa silence aux quinze ou vingt tambours qui étaient vis-à-vis de lui et d'une voix si forte qu'on pouvait l'entendre du Pont-Tournant. :

« Je meurs, s'écria-t-il, innocent de tous les crimes
« que l'on m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma
« mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez ré-
« pandre ne retombe jamais sur la France! Et vous
« peuple infortuné... »

Un homme en uniforme national se précipita, l'épée à la main, sur les tambours et leur intima l'ordre de battre (1). La voix du monarque se perdit dans un dernier roulement, et le bourreau acheva son œuvre.

Pendant ce temps-là, au troisième étage de la Tour du Temple, la reine, abîmée dans sa douleur et dans

(1) *Mémoires de l'abbé Edgeworth de Firmont*, p. 93.

sés réflexions , relisait peut-être cette phrase qu'elle avait marquée dans le second volume des *Œuvres de Thomas* et qui résumait et expliquait, avec une si navrante justesse, la vie tout entière du prince, dont le sang coulait sur la place de la Révolution :

« La nature lui avait donné du courage, et même celle qui affronte la mort ; mais il n'eut jamais celui de commander (1). »

(1) *Œuvres de Thomas*, II, 64.